



SALON DU
BIEN-ÊTRE ANIMAL

1ER SALON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL D'ARLON

RÈGLEMENT OFFICIEL

DE LA TOMBOLA

SAMEDI 5 & DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

UNE TOMBOLA SOLIDAIRE

Cette tombola est organisée par le Kiwanis Club d'Arlon dans le cadre du Salon du Bien-Être Animal, organisé au Hall Polyvalent d'Arlon.

Les bénéfices de cette tombola contribueront au financement des actions solidaires soutenues par le Kiwanis Club d'Arlon en faveur de l'enfance et du bien-être animal.

Hall Polyvalent d'Arlon

Une action au profit de l'enfance et du bien-être animal.



1 PARTICIPATION

- La participation est ouverte à toute personne titulaire d'un billet d'entrée au Salon ou d'un ticket de tombola, mis à disposition par l'organisation ou ses partenaires.
- Chaque billet ou ticket donne droit à une participation aux différents tirages, à condition d'être dûment complété et déposé dans l'urne de l'accueil au plus tard le dimanche à 15 h 30.

2 LES TIRAGES

- Des tirages horaires seront organisés entre 12 h 00 et 17 h 00 le samedi ainsi qu'entre 12 h 00 et 15 h 00 le dimanche.
- Le Super Tirage Premium sera organisé le dimanche vers 15 h 45.
- Les tirages seront effectués publiquement sous la responsabilité de l'organisation.
- L'organisation se réserve le droit d'adapter exceptionnellement les horaires des tirages ou leurs modalités de déroulement si les circonstances l'exigent, sans que cela puisse donner lieu à indemnisation ou réclamation.

3 ATTRIBUTION DES LOTS

- Les gagnants seront annoncés au micro du Salon et dans la mesure du possible, avertis personnellement par téléphone, SMS ou courrier électronique.
- S'ils sont présents dans la salle lors du tirage, ils pourront repartir immédiatement avec leur lot.
- Les gagnants absents disposeront d'un délai de huit jours pour prendre contact avec l'organisation afin de convenir des modalités de remise de leurs lots qui devront être retirés au plus tard le 7 octobre 2026.
- Passé cette date, tout lot non réclamé sera définitivement considéré comme abandonné et restera acquis à l'organisation.
- Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

4

PROTECTION DES DONNÉES

- Dans le cadre du 1er Salon - organisation générale, tombola, prise de contact en cas de gain, et informations relatives au salon et ses éventuelles éditions futures -, les participants autorisent le Kiwanis Club d'Arlon à utiliser leurs coordonnées recueillies dans le cadre des billets d'entrée et des tickets de tombola. Elles seront traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment en contactant les organisateurs.

5

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et les décisions de l'organisation sont souveraines et sans appel.
- En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie de la tombola sans que sa responsabilité puisse être engagée.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Le Kiwanis Club d'Arlon remercie chaleureusement tous les participants, les partenaires et les sponsors qui contribuent au succès de cette action au profit de l'enfance et du bien-être animal.

Ensemble, faisons gagner l'enfance et le bien-être animal.